

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN NUTRITIONNISTE											
Nature de l'activité (1)		9 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	✓	Année d'adhésion	Nombre de salariés				AP	Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	141 013	100,01 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	17	0,01 %	
	4	Montant net des recettes										AD	140 996	100,00%	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	2 076	1,47 %	
	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	143 072	101,47 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	10 278	7,29 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	3 545	2,51 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	2 332	1,65 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	814	0,58 %	
	13	Autres impôts										BS	155	0,11 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 712	2,63 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	13 232	9,38 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	3 793	2,69 %	
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	6 998	4,96 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	4 457	3,16 %
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12)										Total : Transport et déplacements	BJ	4 457	3,16 %
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)													
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	14 774				BK	20 259	14,37 %	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	4 672		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	813						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	5 174	3,67 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles													
30	Autres frais divers de gestion														
31	Frais financiers (14)										BN	700	0,50 %		
32	Pertes diverses (15)										BP				
TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	75 451	53,51 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MEDECIN NUTRITIONNISTE

N° SIRET

9 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	67 621	47,96 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	337	0,24 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	67 958	48,20 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	44	0,03 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	4 702	3,33 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 877	2,04 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 586		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	294	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	48	0,03 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 672	5,44 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	60 286	42,76 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :											
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		T		X				6 645			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	